



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2020-152

PUBLIÉ LE 24 NOVEMBRE 2020

Sommaire

Préfecture de la Vienne

86-2020-11-20-008 - Arrêté n°2020-SIDPC-218 portant organisation d'un jury d'examen pour l'obtention du certificat de compétences de "formateur aux premiers secours" (2 pages)

Page 3

86-2020-11-20-007 - Arrêté n°2020-SIDPC-219 portant organisation d'un jury d'examen pour l'obtention du certificat de compétences de "formateur aux premiers secours" (2 pages)

Page 6

UT DIRECCTE

86-2020-11-20-009 - Liste conseillers du salarié 2020 (14 pages)

Page 9

Préfecture de la Vienne

86-2020-11-20-008

Arrêté n°2020-SIDPC-218 portant organisation d'un jury
d'examen pour l'obtention du certificat de compétences de
"formateur aux premiers secours"

Arrêté n°2020-SIDPC-218

portant organisation d'un jury d'examen pour l'obtention du certificat de compétences de
« formateur aux premiers secours »

La Préfète de la Vienne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite
Chevalier du Mérite agricole

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L 725-1 et suivants et R 725-1 et suivants ;

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours et modifiant le décret n° 91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 du président de la République portant nomination de Madame Chantal CASTELNOT, préfète de la Vienne ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'arrêté n° 2020-SG-DCPPAT-059 en date du 16 octobre 2020 donnant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Émile SOUMBO, Secrétaire Général de la préfecture de la Vienne ;

Vu la demande formulée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) le 12 octobre 2020 ;

Considérant que les sessions de formation de "formateur de secourisme - pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de premiers secours" se dérouleront du 23 novembre au 27 novembre 2020 et du 07 décembre au 11 décembre 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Vienne,

ARRETE

Article 1er :

Il est organisé une session d'examen pour l'obtention du certificat de compétences de « formateur aux premiers secours » le 12 décembre 2020 à 9h00 au Centre de Formation des Sapeurs Pompiers de la Vienne (CFSPV), le Petit Pas St Martin à Valdivienne,

Article 2 :

Le jury, sous la présidence de Sophie POUMAILLOUX, médecin chef, directeur de session, sera composé :

- de M. Aurélien AUDOUX instructeur
- de M. Thierry DAULARD instructeur
- de M. José MARTIN instructeur
- de M. Anthony MOREAU instructeur

Article 3 :

Le jury complet délibère à huit clos, sous la direction du président. Ses délibérations sont secrètes et sa décision est souveraine.

Article 4 :


Le jury doit s'appuyer sur le dossier de chaque candidat et se prononcer sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement et de l'apprentissage des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours. Il doit contrôler que le processus d'évaluation du candidat, qui a conduit l'équipe pédagogique à émettre un avis quant à la compétence de formateur aux premiers secours, a été conforme aux dispositions prévues dans le référentiel interne de certification de l'organisme formateur.

Article 5 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfète de la Vienne, le chef du SIDPC et le président du jury sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Poitiers, le 20 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général



Émile SOUMBO

Préfecture de la Vienne

86-2020-11-20-007

Arrêté n°2020-SIDPC-219 portant organisation d'un jury
d'examen pour l'obtention du certificat de compétences de
"formateur aux premiers secours"

Arrêté n°2020-SIDPC-219

portant organisation d'un jury d'examen pour l'obtention du certificat de compétences de
« formateur aux premiers secours »

La Préfète de la Vienne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite
Chevalier du Mérite agricole

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L 725-1 et suivants et R 725-1 et suivants ;

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours et modifiant le décret n° 91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 du président de la République portant nomination de Madame Chantal CASTELNOT, préfète de la Vienne ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'arrêté n° 2020-SG-DCPPAT-059 en date du 16 octobre 2020 donnant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Émile SOUMBO, Secrétaire Général de la préfecture de la Vienne ;

Vu la demande formulée par le Comité de la Vienne de Sauvetage et de secourisme en date du 09 novembre 2020 ;

Considérant que les sessions de formation de "formateur de secourisme - pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de premiers secours" se dérouleront du 16 novembre au 27 novembre 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Vienne,

ARRETE

Article 1er :

Il est organisé une session d'examen pour l'obtention du certificat de compétences de « formateur aux premiers secours » le 27 novembre 2020 de 16h00 à 17h00 au CREPS de Poitiers (espace formation) – Château de Boivre – 86580 VOUNEUIL SOUS BIARD.

Article 2 :

Le jury, sous la présidence de M. Mathieu LACROIX, formateur de formateurs, directeur de session sera composé :

- du Docteur Jérôme KARAYAN, médecin
- de M. Abdel-Ilah MOUAHID, formateur de formateurs et concepteur de formation
- de M. Fabrice DELAIGNE, formateur de formateurs
- de M. André PONNIER, formateur de formateurs

Article 3 :

Le jury complet délibère à huit clos, sous la direction du président. Ses délibérations sont secrètes et sa décision est souveraine.

Article 4 :

Le jury doit s'appuyer sur le dossier de chaque candidat et se prononcer sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement et de l'apprentissage des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours. Il doit contrôler que le processus d'évaluation du candidat, qui a conduit l'équipe pédagogique à émettre un avis quant à la compétence de formateur aux premiers secours, a été conforme aux dispositions prévues dans le référentiel interne de certification de l'organisme formateur.

Article 5 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfète de la Vienne, le chef du SIDPC et le président du jury sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Poitiers, le 20 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général


Émile SOUMBO

UT DIRECCTE

86-2020-11-20-009

Liste conseillers du salarié 2020

Avenant n°1 à l'arrêté Préfectoral n° 2019/UD86DIRECCTE/CS/01 du 12 février 2019



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des entreprises,
de la concurrence de la consommation,
du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine**

Unité départementale de la Vienne

**Avenant n°1
à l'arrêté Préfectoral n°2019/UD86DIRECCTE/CS/01 du 12 février 2019**

**Préfète de la Vienne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole**

VU la loi n°89-549 du 2 août 1989 relative à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion,

VU la loi n° 91-72 du 18 janvier 1991 relative au conseiller du salarié,

VU les articles L.1232-7 et L 1237-12 du code du travail,

VU les articles D 1232-4 à D 1232-12 du code du travail,

VU les propositions des organisations syndicales de salariés visées à l'article L. 2121-1 du code du travail et après avis de la directrice du travail, responsable de l'unité départementale de la Vienne.

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vienne,

ARRETE

Article 1 : la liste des personnes habilitées à venir assister **gratuitement** sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable au licenciement **en l'absence d'institutions représentatives du personnel** (comité d'entreprise, délégués du personnel, délégués syndicaux, CHSCT) ou lors du ou des entretiens précédents la rupture conventionnelle, est composée comme suit :



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des entreprises,
de la concurrence de la consommation,
du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine**

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UD CFDT :

☎ 05 49 88 92 84 Union Départementale de la Vienne

Mme DOS SANTOS Marina
Employée de restauration
49, rue Jules Boisseau
86220 PORT DE PILES
Mail : marina.dossantos@live.fr
☎ 05 49 88 92 84 (UD CFDT)

M. GIRARD Gérard
Retraité
Saint-Mandé
86200 MOUTERRE-SILLY
Mail : gerard.girard2@wanadoo.fr
☎ 05 49 88 92 84 (UD CFDT)

Mme GIRAUDEAU Josette
Retraîtée
4 rue Elisée Maclet
86540 THURE
☎ 05 49 88 92 84 (UD CFDT)

M. LIGEARD Claude
Retraité
40 chemin du roc
86100 CHATELLERAULT
Mail : ligeard@wanadoo.fr
☎ 05 49 88 92 84 (UD CFDT)

M. LOISEAU Hans
Technicien
32 rue Jean Rivière
86100 CHATELLERAULT
Mail : hans.loiseau@gmail.com
☎ 05 49 88 92 84 (UD CFDT)



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des entreprises,
de la concurrence de la consommation,
du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine**

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UD CGT :

☎ 05 49 60 34 78 Union Départementale de la Vienne

M. CALVEZ Dominique
Technicien de maintenance
7 chemin de la Bobinière
86100 CHATELLERAULT
Mail : d.calvez@hotmail.fr
☎ 07 66 20 94 82

M. DAGNIAUX Hervé
Agent administratif
Lieu-dit « Bindon »
86100 ANTRAN
Mail : rv-dag@yahoo.fr
☎ 07 66 20 94 82 (UD CGT)

M. DELAVEAU Alain
Technicien
10 rue d'Anjou
86530 CENON SUR VIENNE
Mail : adcgtfprf@orange.fr
☎ 07 66 20 94 82 (UD CGT)

M. GRALL Pierre Yves
Chaudronnier-soudeur
Le Soufflet
37600 MOUZAY
☎ 07 66 20 94 82 (UD CGT)

M. LIEVRE Matthias
Conseiller clientèle
435 allée de Chaume
86130 DISSAY
Mail : Matthias.mod@gmail.com
☎ 07 66 20 94 82 (UD CGT)



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des entreprises,
de la concurrence de la consommation,
du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine**

M. RENAUD Didier
Opérateur PAO
9 rue Gabriel Péri
86530 NAINTRE
Mail : didiphoto.86@orange.fr
☎ 07 66 20 94 82 (UD CGT)

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UD FO :
☎ 05 49 41 05 34 Union Départementale de la Vienne

M. COURTOIS Christophe
Chargé de clientèle
203 rue des Lordières
86130 DISSAY
Mail : chris2413@hotmail.fr
☎ : 06 24 63 75 33

Mme HERAULT Géraldine
Cadre
10 rue Camille Corot
86540 THURE
Mail : pascal.herault.86@orange.fr
☎ : 06 73 54 87 71

M. HERAULT Pascal
Cadre
10 rue Camille Corot
86540 THURE
Mail : pascal.herault.86@orange.fr
☎ : 07 82 03 49 17

Mme POLLET Sandra
Agent administratif
8 rue Tavernier
86100 CHATELLERAULT
Mail : lala.nanoso86@gmail.com
☎ : 07 69 45 83 34



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence de la consommation,
du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine

Mme TEXIER Sylvie
Employée administrative et comptable
18 résidence Gabrielle d'Estrées
86100 CHATELLERAULT
Mail : sylvie.texier@free.fr
☎ : 06 13 03 52 50

ARRONDISSEMENT DE MONTMORILLON

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UD CFDT :

☎ 05 49 88 92 84 Union Départementale de la Vienne

M. MESMIN Bruno
Employé de bureau
35, allée de la Rochette
86500 MONTMORILLON
Mail : bruno-mesmin@orange.fr
☎ 05 49 88 92 84 (UD CFDT)

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UD CFTC :

☎ 05 49 88 28 18 Union Départementale de la Vienne

M. TOURTE Bernard
Demandeur d'emploi
36 rue de la Grenatière
86400 SAVIGNE
Mail : b_tourte@orange.fr
☎ 06 88 56 10 80

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UD CGT :

☎ 05 49 60 34 78 Union Départementale de la Vienne

M. LECOMTE Fabien
Facteur
19 rue du vallon
86410 DIENNE
Mail : fabien-julie.lecomte@gmail.com
☎ 07 66 20 94 82 (UD CGT)



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des entreprises,
de la concurrence de la consommation,
du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine**

M. LESCURE Jean-Pierre
Technicien télécom
1 Lieu-dit « Montoré »
86320 SILLARS
Mail : jeanpierrelescure@gmail.com
☎ 07 66 20 94 82 (UD CGT)

M. ROUMET Sébastien
Electricien
5 Le Petit Port
86320 PERSAC
Mail : sebastien.roumet@gmail.com
☎ 07 66 20 94 82 (UD CGT)

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UNSA :
☎ 05 49 52 96 94 Union Départementale de la Vienne

M. ROMELE José
Retraité
40, rue de Néchaud
86500 MONTMORILLON
☎ 06 87 36 50 88

ARRONDISSEMENT DE POITIERS

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UD CFDT :
☎ 05 49 88 92 84 Union Départementale de la Vienne

M. COURTOIS Jacquelin
Technicien
51, rue Emile ZOLA
86000 POITIERS
Mail : jacquelin.courtois@oragne.fr
☎ 05 49 88 92 84 (UD CFDT)

M. FOUQUETEAU Gilles
Technicien
20 lotissement « Croix Vilvert »
86230 ORCHES
Mail : gilles.fouqueteau@orange.fr
☎ 05 49 88 92 84 (UD CFDT)



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des entreprises,
de la concurrence de la consommation,
du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine**

Mme NUNES Cassandra
Juriste
24 boulevard Saint-Just
Résidence « les Cyclades »
86000 POITIERS
Mail : cassandra.nunes@hotmail.fr
☎ 05 49 88 92 84

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UD CFTC :
☎/Fax 05 49 88 28 18 Union Départementale de la Vienne

Mme ENAZOR Jeanne-Marie
Retraitée
3 route de Jarnet
86170 AVANTON
Mail : santesociaux.cftc@gmail.com
☎ 06 12 63 80 81

M. GIRARD Christian
Ouvrier Métallurgie
4, Cité des Erables
86380 VENDEUVRE DU POITOU
☎ 06 50 67 20 71

M. LAFARGUE Grégoire
Cadre technique
25 place de Montbernage
86000 POITIERS
☎ 06 25 64 08 05

Mme. TEXIER-MORISSET Delphine
Technicienne Optronique
25 rue du Verger Bonnet
86190 BERUGES
☎ 06 07 04 38 09



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des entreprises,
de la concurrence de la consommation,
du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine**

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UD CFE CGC :

☎ 05 49 41 56 54 Union Départementale de la Vienne

M. CLEMENT Frédéric
Ingénieur
134 rue Georges Guynemer
86000 POITIERS
Mail : fclement.cfecgc@gmail.com
☎ 06 49 33 45 52

M. CORNET Xavier
Réfèrent VAE AFPA
20 allée Gutenberg
86580 VOUNEUIL S/BIARD
Mail : xavier.cornet@afpa.fr
☎ 06 70 85 04 10

M. FERNANDEZ Francis
Retraité
7, rue des Grelins
86240 SMARVES
Mail : francis.ff.fernandez@orange.fr
☎ 07 86 11 98 75

M. HOULLIER Vincent
Responsable point de vente
« Gremillon »
86380 MARIGNY-BRIZAY
Mail : v.houllier@laposte.net
☎ 06 25 68 37 93

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UD CGT :

☎ 05 49 60 34 78 Union Départementale de la Vienne

Mme ABBA Léontine
Technicien conseil
118 route de Bonnes
86000 POITIERS
Mail : leontine.abba@gmail.com
☎ 07 66 20 94 82 (UD CGT)



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des entreprises,
de la concurrence de la consommation,
du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine**

Mme AUDEBERT Anne
Téléprospectrice
11 rue des Tilleuls
86190 MAILLE
Mail : anne86170@gmail.com
☎ 07 66 20 94 82 (UD CGT)

M. CORBON Christian
Chauffeur routier
14, allée du Champ de Foire
86340 NIEUIL L'ESPOIR
Mail : kikidelavienne@hotmail.fr
☎ 07 66 20 94 82 (UD CGT)

Mme. FORT Wafaa
Adjointe chef de magasin
91 rue de la Coutelière
86000 POITIERS
Mail : ulcgtpoitiers@gmail.com
☎ 07 66 20 94 82 (UD CGT)

Mme. KABORE Safiatou
Employée commerciale
9 rue Henri Dunant
86000 POITIERS
Mail : ksaf05@hotmail.com
☎ 07 66 20 94 82 (UD CGT)

M. LARTIGUE Xavier
Agent de sécurité
10, Place des Vignes
86440 MIGNE AUXANCES
Mail : nevada86440@gmail.com
☎ 07 66 20 94 82 (UD CGT)

Mme. PRET Véronique
Assistante de direction
53 bis rue de l'Eglise
86360 CHASSENEUIL DU POITOU
Mail : pret.veronique@orange.fr
☎ 07 66 20 94 82 (UD CGT)



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des entreprises,
de la concurrence de la consommation,
du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine**

Mme. SINGARRAUD Astrid
Conseillère clientèle
32 route de Lencloître
86380 VENDEUVRE DU POITOU
Mail : asingarraud@gmail.com
☎ 07 66 20 94 82 (UD CGT)

Mme VAILLANT Anne
Chargée de clientèle
2 impasse du Dolmen
Mail : stephanevaillant5673@free.fr
☎ 06 69 91 01 39

Mme. VAN HECKE Sandrine
Chargée d'assistance
47 route de Vouillé
86170 NEUVILLE DE POITOU
☎ 07 66 20 94 82 (UD CGT)

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UD FO :
☎ 05 49 41 05 34 Union Départementale de la Vienne

M. ABONNEAU Gérard
Retraité
15, rue de Touraine
86170 AVANTON
Mail : gerard.abonneau@live.fr
☎ 06 80 26 48 18

M. BARREAU Alain
Technicien territorial
41 rue des Hauts Bizais
86180 BUXEROLLES
Mail : abarreau33@gmail.com
☎ 06 86 92 48 56

M. BELLOT Gérard
Retraité
2 bis, rue de la Chaume
86280 SAINT BENOIT
Mail : gm.bellot86@gmail.com
☎ 06 81 65 64 23



PRÉFET DE LA VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence de la consommation,
du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine

M. BLONDE Philippe
Educateur
16 rue du Pont de la Trappe
86370 CHATEAU-LARCHER
Mail : philippeblonde@orange.fr
☎ 06 86 71 91 54

Mme COURTOIS Yvette
Retraitée
22, rue Champ Maillard
86170 CISSE
Mail : yvettecourtois@yahoo.fr
☎ 06 88 38 49 22

M. DESMOUTIER Hervé
Opérateur technique
12 allée des Peupliers
86580 VOUNEUIL SOUS BIARD
Mail : herve.desmoutier@free.fr
☎ 06 14 22 43 57

M. DUPUIS Francis
Retraité
11 rue Jean Arnault
86380 MARIGNY BRIZAY
Mail : francis.dupuis11@wanadoo.fr
☎ 06 08 81 44 38

Mme LEFEBVRE ALIS Véronique
Chargée de mission
1 rue de la Nougeraie
86580 VOUNEUIL SOUS BIARD
Mail : veroniqualis86@gmail.com
☎ 06 46 06 00 17

Mme LEVEQUE Laurence
Retraitée
Résidence Jardins du Clain
19 rue du Bas des Sables
86000 POITIERS
Mail : laurele8650@gmail.com
☎ 06 85 14 21 58



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des entreprises,
de la concurrence de la consommation,
du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine**

M. LOMER Frédéric
Juridique
63 rue Michel Foucault
86000 POITIERS
Mail : frederic.lomer@wanadoo.fr
☎ 06 62 62 93 12

M. MOREL Nicolas
Contrôleur SNCF
28 lotissement des alouettes
33450 IZON
Mail : nicmo47@yahoo.fr
☎ 07 66 11 15 51

M. RIVAT Christophe
Chauffeur routier
22 rue des Noisetiers
86360 CHASSENEUIL DU POITOU
Mail : christophe.rivat@hotmail.fr
☎ 06 37 78 50 97

Mme TILLET Marie
Contrôleur SNCF
1 T chemin de Gilière
86130 SAINT-GEORGES LES BAILLARGEAUX
Mail : marie.tillet@hotmail.fr
☎ 07 84 09 99 86

Conseillers du salarié présentés par l'Union Syndicale SOLIDAIRES 86 :

☎ 05 49 88 19 19 Union Départementale de la Vienne

M. BISCEGLIE Giuseppe
Salarié
32, rue de la Croix Girard
86130 JAUNAY CLAN
☎ 06 67 45 25 38

M. CAYZELLE Philippe
Opérateur projectionniste TAP
34 rue Henri Guillaumet
86000 POITIERS
☎ 06 67 10 83 11



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**Direction régionale des entreprises,
de la concurrence de la consommation,
du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine**

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UNSA :

☎ 05 49 52 96 94 Union Départementale de la Vienne

M. AMIR Ali
Conseiller Pôle Emploi
4, avenue Georges Pompidou
86000 POITIERS
☎ 06 13 97 57 16

M. FRAIGNEAU Richard
Conseiller Pôle Emploi
48, voire Romaine
86180 BUXEROLLES
☎ 06 19 18 36 21

M. FURPHY James
Retraité
19, rue Olympe de Gouges
86180 BUXEROLLES
☎ 05 49 52 22 02 ☎ 06 81 73 06 05



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des entreprises,
de la concurrence de la consommation,
du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine**

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article D 1232-6 du Code du Travail, la liste des conseillers est soumise à révision tous les trois ans.

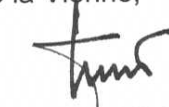
Article 3 : Leur mission, permanente, s'exerce exclusivement dans le département de la Vienne et ouvre droit au remboursement des frais de déplacement qu'elle occasionne dans ce département.

Article 4 : La liste prévue à l'article 1^{er} ci-dessus sera tenue à la disposition des salariés concernés auprès de l'Unité départementale de la Vienne et dans chaque mairie du département.

Article 5 : Madame la Directrice de l'Unité départementale de la Vienne, Mesdames et Messieurs les maires des communes de la Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Poitiers, le **20 NOV. 2020**

Pour la Préfète de la Vienne,
par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Vienne,


Emile SOUMBO